

## COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 JUIN 2018 A 19H00

Date de convocation : le 31-05-2018

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus :

	Présents	Absents excusés
LEBRAUD CLAUDE	X	
LASSALLE SOLANGE	X	
DUCREUX XAVIER	X	
JARDIN MARYSE	X	
RESTOUEIX JEAN-CHRISTOPHE		X
RAGOT JACQUES	X	
DEZE ISABELLE		X
DEMARTY BENOÎT		
WALDBAUER ANNELEISE	X	
GENERAL YVAN	X	
DUCLOVEL GREGORY		X
HEARN KEVIN	X	
RESTIER MARTINE	X	
MAHIEU DANIEL	X	

Monsieur DUCREUX est désigné secrétaire de séance.

Monsieur RESTOUEIX a donné pouvoir à Monsieur DUCREUX,  
Madame DEZE a donné pouvoir à Madame JARDIN,  
Monsieur DUCLOVEL a donné pouvoir à Monsieur LEBRAUD  
Absent : M.DEMARTY.

### Ordre du jour :

#### **1) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12-04-2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12-04-2018.

#### **2) Suppression de la régie cantine scolaire**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 votes pour, une abstention et un contre :

- **DECIDE**, la suppression de la régie recettes pour l'encaissement de la cantine scolaire.
- **DECIDE**, que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 1 500,00 € est supprimée.
- **DECIDE**, que le fonds de caisse dont le montant était à 30,00 € est supprimé.
- **DECIDE**, que la suppression de cette régie prendra effet dès le 31/08/2018.

#### **3) Suppression de la régie garderie pré et post- scolaire**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- **DECIDE**, à l'unanimité, la suppression de la régie recettes pour l'encaissement de la garderie pré et post scolaire.
- **DECIDE**, à l'unanimité, que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 381,12 € est supprimée.
- **DECIDE**, à l'unanimité, que la suppression de cette régie prendra effet dès le 31/08/2018.

#### **4) Suppression de la régie des photocopies, fax et éditions cadastrales**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- **DECIDE**, à l'unanimité, la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des photocopies, fax et éditions cadastrales.
- **DECIDE**, à l'unanimité, que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 152,45 € est supprimée.
- **DECIDE**, à l'unanimité, que la suppression de cette régie prendra effet dès le 31/08/2018.
- **DECIDE**, à l'unanimité, l'abandon de ce service, qui est très peu utilisé.

#### **5) Suppression de la régie pour la gestion du centre d'hébergement et de loisirs «Logis des Treilles »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- **DECIDE**, à l'unanimité, la suppression de la régie recettes pour l'encaissement **du centre d'hébergement et de loisirs « le Logis des Treilles »**.
- **DECIDE**, à l'unanimité, que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 2 000,00 € est supprimée.
- **DECIDE**, à l'unanimité, que le fonds de caisse dont le montant est fixé à 150,00 € est supprimé.
- **DECIDE**, à l'unanimité, que la suppression de cette régie prendra effet dès le 31/08/2018.

#### **6) Suppression de la régie de recettes pour la location des salles municipales, de la vaisselle et des tables et bancs**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- **DECIDE**, à l'unanimité, la suppression de la régie recettes pour l'encaissement **régie location des salles municipales et matériel**.
- **DECIDE**, à l'unanimité, que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 800,00 € est supprimée.
- **DECIDE**, à l'unanimité, que la suppression de cette régie prendra effet dès le 31/12/2018.

#### **7) Régie de la gestion de l'aire naturelle d'accueil : augmentation du montant maximum de l'encaisse de 500 € à 1 200 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- **DECIDE**, à l'unanimité, l'augmentation du montant maximum de l'encaisse de 500 € à 1 200 €.
- **DECIDE**, à l'unanimité, que l'augmentation du montant de l'encaisse de cette régie prendra effet dès le 01/07/2018.

#### **8) Extension électrique pour desservir la parcelle A 872 située au lieu-dit : « Les Enclos de l'Etang »**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de prendre, en cas de demande de construction (dépôt de Permis de Construire) à sa charge l'extension électrique pour l'alimentation de l'unité foncière cadastrée section A 872 dont le coût est estimé à **1 491,50 €** par le Syndicat Energies Haute-Vienne (soit 29,83 € / m).

#### **9) Bail pour un projet d'installation d'une activité de réflexologie au 10 Allée des Loisirs**

Le conseil municipal autorise le maire à louer un local au 10 Allée des loisirs pour cette activité.

#### **10) Bail pour un projet d'ouverture d'un établissement secondaire privé hors contrat**

Le conseil municipal autorise le maire à louer un local pour cet établissement secondaire au 15 Allée des Loisirs.

#### **11) Adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales : TIPI (Titres Payables par Internet)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- **DECIDE**, d'adhérer au service de paiement en ligne des titres par carte bancaire sur internet,
- AUTORISE**, la signature avec la DGFIP de la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service,
- ACCEPTE**, la prise en charge des coûts du commissionnement interbancaire correspondant,

## **12) Adhésion 2018 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Vienne**

13)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'adhérer au C.A.U.E. de la Haute-Vienne dont le siège social est situé LIMOGES (87000), 1 rue des Allois pour un montant de 100 € pour 2018.

-

## **13) Adhésion 2018 à la Fondation du Patrimoine**

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'adhérer à la Fondation du Patrimoine (adresse du siège social : La Minoterie à Cylindre – 2 route de Saint Jean Ligoure – 87260 PIERRE BUFFIÈRE) pour l'année 2018 pour un montant de 75 € pour 2018.

## **14) Demande de subvention pour la 51<sup>ème</sup> édition du Tour Du Limousin Nouvelle – Aquitaine**

Le Tour du Limousin sollicite l'attribution d'une subvention communale 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**DECIDE**, à l'unanimité, de verser une subvention à cette association pour un montant de 150 €.Ce sera l'occasion de faire connaître la commune

## **15) Revalorisation 2018 de la Redevance pour Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité**

Cette redevance 2018 s'élève à 203.00 €.

## **16) Convention avec la Région pour l'exécution de services réguliers de transport public destinés à titre principal ou exclusif à la desserte des établissements scolaires**

Les tarifs 2018/2019 du transport scolaire avec la région sont identiques à 2017/2018.

Pour l'ensemble des tarifs se reporter au tableau joint.

- 17) Tarifs des concessions de terrain au cimetière communal :
- 18) Tarifs des concessions au columbarium
- 19) Participation à l'Assainissement Collectif
- 20) Tarifs de fermeture ou réouverture des vannes d'alimentation en eau potable desservant les maisons inoccupées
- 21) Participation des particuliers aux branchements du réseau d'Adduction d'Eau Potable
- 22) Prix de vente de l'eau au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable et d'Assainissement « La Gartempe » de BELLAC
- 23) Prix de vente de l'eau à la commune de JAVERDAT
- 24) Tarifs des repas pris à la cantine
- 25) Tarifs de la garderie pré et post scolaire
- 26) Tarifs du transport scolaire
- 27) Tarifs de location des salles municipales
- 28) Tarifs de location du Logis des Treilles
- 29) Tarifs de location de la vaisselle
- 30) Tarifs de la vaisselle détériorée
- 31) Tarification de l'eau et de l'assainissement pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 inclus

### 32) Questions diverses

- **Reprise de concessions au cimetière** : dossier à suivre et voir quelle action mettre en place pour les tombes abandonnées.
- **Propreté du Bourg** : en raison de la météo du printemps, le bourg est très herbeux, des habitants en font part. L'association Rempart interviendra sur 1 journée.
- **L'association Pier o Bois** souhaite entretenir le lavoir, la commune valide cette demande.
- **RPI** : Un Conseil d'école extraordinaire a eu lieu à la demande des maires de Javerdat et de Cieux, l'inspecteur M.HUGON était présent. Les conseillers départementaux ont apporté leur soutien.
- **Journée de l'habitat le 2-3 juin 2018 au DORAT**, organisé par le Pays.  
15 communes de la communauté de communes ont participé, 200 dossiers présentés, 23 pour la commune de CIEUX.. Bilan, l'opération est à renouveler pour favoriser la venue de nouveaux habitants et quelques améliorations pour 2019.

La séance est levée à 21h40.  
Fait à CIEUX, le 15 juin 2018

**Le Maire,**

*Claude LEBRAUD.*